

kit de la structure d'accueil



CDOS
DOUBS

SOMMAIRE

Introduction	3
Généralités du Service Civique	3
Les différents rôles	3
Procédure du dossier	4
Vous, structure d'accueil	5
Obligations à respecter	5
Interdictions face au volontaire	5
Les missions	6
Contacts	8

Introduction

Depuis 2016, le **Comité Départemental Olympique et Sportif du Doubs** (CDOS 25) accompagne et soutien les clubs sportifs du département. Il permet de faire l'intermédiation entre vous, structure d'accueil, et le volontaire, mais également entre vous et l'agence des services de paiement.

Généralités du Service Civique



Le volontaire doit avoir **entre 16 et 25 ans**, 30 ans en situations de handicap



Indemnisation

- de l'État : **473,04€**
- par la structure d'accueil : **107,58€** (par chèque ou virement)



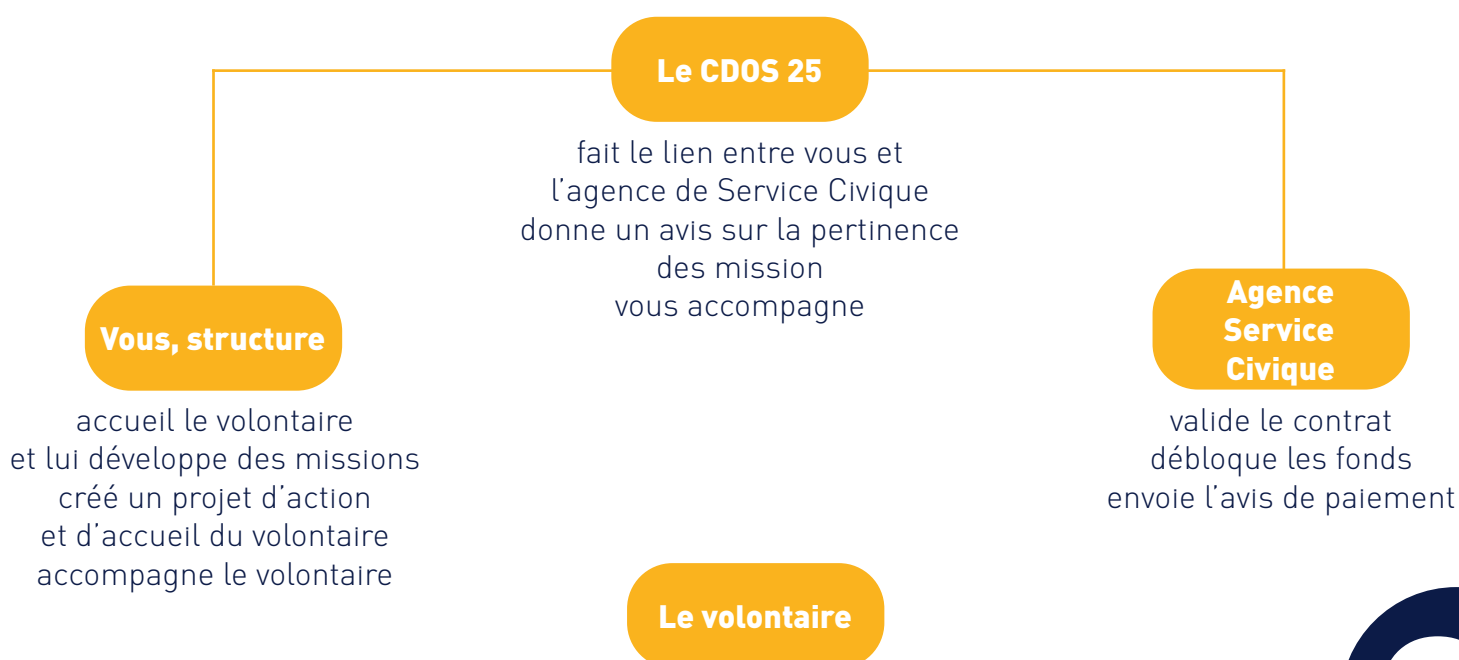
6 à 8 mois

24h/semaine

1 jour off dans la semaine minimum

2 jours de congés par mois effectués

Les différents rôles



Procédure du dossier

1

Un **temps d'échange** téléphonique ou présentiel pour rédiger les missions

2

Un **mail récapitulatif** qui regroupe les dossiers pour formuler une demande

- Dossier intermédiation
- Dossier volontaire
- Charte d'engagement
- Pièces à joindre : statuts, attestation d'assurance, RIB, copie pièce d'identité, attestation médicale, livret de famille si le volontaire est mineur
- Recipiece SIREN

3

Étude du dossier et validité de la mission

4

Création des différents contrats

- Contrat d'engagement
- Convention de mise à disposition tripartite

5

Signature des contrats avec une rencontre, dans le meilleur des cas

6

Envoie à l'ASP pour validation

7

Suivis de contrôle entre 1 à 3 temps pendant les 8 mois de mission pour veiller au bon respect des règles concernant le Service Civique, évoquer le projet d'avenir du volontaire

Vous, structure d'accueil

Obligations à respecter



Indemniser le volontaire de **107,58€** par chèque ou virement



Proposer au volontaire un **projet de mission citoyen et éducatif**



Déterminer un **tuteur/tutrice** et assurer un **suivi** volontaire tout au long de la mission



Suivre la **formation de tutorat** (gratuite et obligatoire)

Interdictions face au volontaire

Le **nettoyage des locaux** ne fait pas parti des missions du volontaire

Ne pas mettre comme mission principale l'**encadrement sportif**

Le volontaire ne **remplace ni emploi, ni un bénévole**

Les missions



Développer l'action sport santé et bien-être

- Participation à l'organisation de manifestations sportives
- Développement de projet en rapport avec le sport, la santé et bien être
- Participer à la conception des programmes de santé et de maintien pour seniors
- Promouvoir les bonnes pratiques sportives
- Mettre en avant l'intérêt d'une activité physique

Promouvoir et développer l'accès à la pratique sportive pour publics et zones isolées



- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour zone et publics isolés
- Promotion des actions de la structure
- Aider lors de manifestations
- Sensibiliser sur la notion de mixité et de handicap
- Renforcer et/ou créer des coopérations entre les clubs sportifs et les acteurs institutionnels
- Développer des actions sportives
- Encourager le public à aller dans des structures sportives





Soutenir les clubs et développer les actions sportives

- Aider les bénévoles de l'organisme dans leurs tâches et au développement de la structure
- Participer à l'encadrement des séances
- Aider à la gestion du matériel
- Créer et alimenter le site internet et les réseaux sociaux
- Inviter les partenaires à se rendre sur événements
- Organiser les ateliers en lien avec les clubs
- Informer les participants

Sensibiliser contre les incivilités et violences sportives

à partir de décembre 2020*



- Recueillir des informations sur les différentes violences sportives existantes
- Participer à l'élaboration de support de communication sur la lutte contre les violences sportives
- Créer et mettre en œuvre un outil pour sensibiliser aux codes de bonne conduite
- Recueillir des témoignages



Contacts

Comité Départemental Olympique et Sportif du Doubs

Maude Montrichard

07 82 36 81 71

cdos25maude.montrichard@gmail.com

cdos.doubs@gmail.com

Eva Lacheray

cdos25eva.lacheray@gmail.com

cdos.doubs@gmail.com



Comité Olympique
et Sportif du Doubs - CDOS 25



@cdos25



doubs.franceolympique.com



CDOS

DOUBS

CADRE REGLEMENTAIRE DES MISSIONS SERVICE CIVIQUE

Une mission de Service Civique doit être :

☐ **Un engagement volontaire au service de l'intérêt général**

Les missions doivent être utiles à la société, permettre de répondre aux besoins de la population et des territoires. Il doit constituer pour les volontaires une étape d'apprentissage de la citoyenneté et de développement personnel

☐ **Une mission complémentaire de l'action des salariés, des stagiaires, des bénévoles**

Les volontaires doivent intervenir en complément de l'action des salariés, agents, éducateurs, stagiaires, bénévoles de la structure d'accueil sans s'y substituer. À ce titre, les volontaires ne doivent en aucun cas encadrer une pratique sportive ou socio-culturelle en autonomie

☐ **Une mission accessible à tous les jeunes**

Les missions proposées dans le cadre du Service Civique ne peuvent pas exclure les jeunes qui n'ont pas de diplôme ou qualification. Les structures d'accueil ne peuvent donc pas exiger des candidats avec un certain niveau de diplôme, de formation, de compétences, d'expériences professionnelles ou bénévoles. Ce sont les savoirs-être et la motivation qui doivent prévaloir

☐ **Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale**

Le Service Civique doit permettre aux volontaires d'effectuer une mission dans un environnement différent, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés.

Une mission de Service Civique ne peut se limiter à accompagner ou aider les éducateurs sportifs sur des activités « classiques » de la structure, comme l'encadrement des séances ou la gestion du secrétariat par exemple. Elle doit naître d'une réflexion approfondie et de la volonté de mener un projet. Le projet peut être proposé par la structure d'accueil, par le jeune candidat ou bien faire l'objet d'une réflexion commune

MISSION DE SERVICE CIVIQUE CDOS 25

2020 2021

Mission 1

Développer l'action sport santé : Sensibiliser les publics aux bienfaits de l'activité sportive pour la santé. Développement des actions autour du sport et de la santé et du bien-être. Mise en place de projets et d'actions événementielles autour de la thématique sport santé.

L'objectif de cette mission est de sensibiliser les publics de tous âges aux bénéfices de l'activité sportive pour la santé. Il s'agira de mettre en place des ateliers sportifs, animations et actions de sensibilisation à destination des sportifs et/ou des non-pratiquants. Les volontaires pourront :

- Participer à l'organisation de journées organisées, séances d'initiation ou ateliers de découverte pour les jeunes scolaires et les jeunes sportifs sur plusieurs thématiques en relation avec la santé : prévention, hygiène de vie, nutrition, sport santé bien-être, repas équilibrés etc.
- Participer à la conception de programmes de santé et de maintien pour les seniors
- Promouvoir par tout moyen les bonnes pratiques aux personnes non sensibilisées dans le cadre de leur entraînement sportif : intérêt d'un bon échauffement, les réflexes pour éviter les blessures, les risques du surentraînement etc.
- Mettre en avant l'intérêt de l'activité sportive pour la santé physique et mentale
- Accompagner dans le cadre de pratiques sportives, des personnes n'ayant pas accès au sport, pour des raisons physiques ou sociales : personnes âgées, enfants et adultes handicapés ou fragiles
- Animer des ateliers labélisés « Les Bienfaits du Sport »

Mission 2

Promouvoir et développer l'accès à la pratique sportive (mixité et handicap) : Promouvoir et développer des actions autour de la pratique du sport. Soutien à l'organisation et l'animation de pratiques sportives pour le public qui en est éloigné.

L'objectif de cette mission est de permettre l'accès à la pratique sportive aux personnes qui n'y ont pas accès pour des raisons (nancières, géographiques, physiques etc. Mais également de favoriser la pratique du sport féminin ainsi qu'au public en situation de handicap. Il s'agira d'organiser des actions visant à ouvrir la pratique sportive à tous. Les volontaires pourront :

Partie mixité et handicap

- Promouvoir la pratique sportive à destination du public féminin et du public en situation de handicap : création d'outils, communication, organisation d'événements, vidéo de promotion etc.
- Sensibiliser les clubs, ses adhérents, les parents sur la notion de mixité et la notion de handicap
- Intervention dans les collèges, lycées, écoles pour initier à la pratique sportive féminine
- Intervention dans les collèges, lycées, écoles pour sensibiliser sur la notion de handicap
- Mettre en place des actions, des projets, des ateliers de découverte, d'initiation pour sensibiliser sur la notion du handicap : organiser des discussions, des jeux, des débats autour des questions de tolérance, d'entraide, des différents types de handicap etc.
- Renforcer ou créer les coopérations entre les clubs sportifs et les acteurs institutionnels spécialisés dans le handicap : **Adapei, IME** etc.

Partie public éloigné et nouveau public

- Promouvoir par tous les moyens l'accès au sport aux personnes non sensibilisées
- Développer les actions sportives dans les territoires isolés
- Sensibiliser les Comités Départementaux et les clubs sportifs à l'accueil de nouveaux publics
- Encourager le nouveau public à aller dans les structures sportives, tout en les accompagnant et en tentant de répondre au mieux à leurs attentes
- Renforcer les liens entre les clubs sportifs et les acteurs institutionnels : missions locales, mairies, conseils généraux, associations spécialisées etc.

Mission 3

Soutenir les clubs et développer les actions sportives : Soutien à l'engagement des bénévoles et l'animation événementielle, mise en place d'action sur les zones rurales en vue d'un développement de l'offre de la pratique sportive dans les zones éloignées.

L'objectif de cette mission est de soutenir les actions bénévoles et les actions événementielles. Mais également, développer l'offre de la pratique sportive en zones rurales. Il s'agira d'organiser des actions événementielles dans la continuité du programme du club ou proposer des actions innovantes ou nouvelles pour élargir l'offre de la pratique sportive. Les volontaires pourront :

- Promouvoir la pratique sportive : création d'outils, communication, organisation d'événements etc.
- Apporter son aide à l'élaboration de manifestation : définition du cahier des charges, mise en place du projet etc.
- Aide à la promotion des activités, notamment dans les zones isolées : création d'une page web, animation des réseaux sociaux, création de supports de communication, recherche de sponsoring etc.
- Informer les participants
- Inviter les partenaires à se rendre sur les actions mises en place
- Organiser des ateliers en lien avec les clubs : soirée d'informations, soirée partenaires etc.

Mission 4

Sensibiliser contre les incivilités et violences sportives : Sensibilisation des adhérents du club et le public contre les incivilités et mener des projets contre la violence dans le sport, promouvoir les valeurs civiques et citoyennes des pratiques sportives.

L'objectif de cette mission est de lutter contre les incivilités, les violences et le non-respect des règles dans le sport et de favoriser et diffuser les valeurs civiques et citoyennes. Il s'agira de participer à la responsabilisation des usagers des structures sportives en milieu urbain mais aussi en zones rurales en favorisant les valeurs civiques et citoyennes. Le but sera également d'apporter un regard neuf sur les actions sportives proposées par la ville. Les volontaires pourront :

- Recueillir des informations sur les différentes violences sportives existantes sur les territoires (physiques, verbales etc.)
- Participer à l'élaboration de supports de communication interactifs et adaptés à tout public sur le thème de la « lutte contre les violences dans le sport et les règles d'usages »
- Participer à la création d'un outil reprenant les règles et les codes de bonne conduite
- Accompagner la mise en place et l'appropriation de cet outil : faire appliquer ces règles à l'entraînement et lors des compétitions, faire appliquer ces règles sur les lieux des tournois et organiser des temps d'information
- Aller à la rencontre des pratiquants et des professionnels du terrain afin de recueillir des témoignages de violences sportives et d'établir un diagnostic : questionnaire, entretien etc.
- Mobiliser des usagers par des ateliers de sensibilisation autour des différentes violences dans le sport
- Participer à la mise en œuvre d'un débat, d'une discussion etc.
- Informer et diffuser sur les valeurs civiques et citoyennes et les traditions portées par le sport auprès de publics en difficulté sociale sous la responsabilité d'un référent : **auprès de jeunes en difficultés, auprès d'associations spécialisées etc.**

Mission 5

Le Service Civique d'initiative

Dans cette mission, le volontaire aura en charge de créer son projet solidaire : l'élaboration de cette mission sera à son initiative et en collaboration avec le club. L'objectif est de proposer une mission d'intérêt général dans laquelle il souhaite s'investir.